

4 Économie

Négociations Maurel & Prom-Délégués du personnel

Tout rentre dans l'ordre

FA. (Sur les notes de A.O.)
Libreville/Gabon

LES locaux du ministère du Travail ont accueilli, mercredi dernier, la réunion de conciliation entre la direction générale de Maurel & Prom et les délégués du personnel. Les négociations qui se sont tenues simultanément à Port-Gentil et à Libreville, ont porté sur les points restés en suspens, après la levée de la grève par l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) et suite aux assemblées générales à Onal, Coucal et à la base à Port-Gen-

til. La lecture du procès-verbal de conciliation a été faite par l'inspecteur spécial du Travail, chargé du secteur pétrolier, Davy Thome Mboumba. En présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation technique et professionnelle, chargé de l'Insertion des jeunes, Monsieur Eloi Nzondo, et sa déléguée chargée de la Formation technique et professionnelle, Françoise Assengone Obame. Le procès-verbal a été signé, pour le compte de Maurel & Prom Gabon, par son directeur général Christophe Blanc, et pour l'Onep, par les délégués du personnel Lezin

Amalet, Albert Nzoghe et Gérard Renkele. Au terme des discussions, les deux parties ont convenu que Maurel & Prom continuera à payer sur la base d'une majoration de 35%, les jours de repos compensateurs qui sont rachetés en fin de période de récupération. Par ailleurs, à des fins de clarté sur le bulletin de salaire, et conformément aux arrêtés 208 et 62, l'intitulé "Repos Hebdomadaire" est remplacé par "Rachat des jours de récupération". Et ce, à compter du mois en cours. Autre point d'accord, Maurel & Prom a consenti à payer à chaque employé une prime



Photo : D.R.
Réunion de conciliation lors des négociations entre Maurel et Prom et les employés autour du ministre du Travail, Eloi Nzondo (c).

exceptionnelle répartie comme suit : 75% d'un mois de salaire de base pour les salariés de la base, et 100% d'un mois de salaire de base pour ceux des sites. Cette prime sera effective à compter du 2 janvier 2017.

Conformément aux accords d'établissement, les employés devront soumettre à la direction générale. Les dispositions mises en cause seront accompagnées des propositions écrites suivant le chronogramme qui sera arrêté d'ac-

cord-partie. S'agissant de l'arrivée du nouvel investisseur Pertamina au sein de Maurel & Prom, les deux parties rencontreront le nouvel investisseur, afin de lui présenter la demande des employés portant paiement d'un bonus. Le ministre Eloi Nzondo s'est réjoui de l'aboutissement heureux de ces négociations. Il a loué les efforts de l'entreprise Maurel & Prom, qui vient de montrer un visage humain en faveur de ses employés, assortie de la garantie de préserver tous les emplois, au moment où le cours du prix du baril de pétrole est au plus bas.

Troisième réunion du comité de pilotage du Projet de gestion des zones humides critiques du Gabon

Examen du bilan de l'année 2016

JM
Libreville / Gabon

LES membres du comité national de pilotage du Projet de gestion durable des zones humides critiques du Gabon étaient en conclave, dernièrement, à la direction générale de l'Environnement. A l'ordre du jour : faire le bilan de l'exécution du Plan de travail budget annuel (PTBA) 2016 sur les réalisations accomplies, les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités, la présentation du rapport financier annuel 2016 et du PTBA 2017 ainsi que l'échange sur ses articulations. Le directeur général de l'Environnement, point



Photo : Jean Madouma
Le point focal GEF, Louis Léandre Ebobola Tsiba a dirigé les travaux...

focal du Fonds mondial pour l'environnement et président de cette rencontre, Louis-Léandre Ebobola Tsiba, s'est réjoui de l'avancement du chronogramme d'activités. Tout en louant, les efforts de la coordination de parvenir à la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités qui cadrent avec

le Plan stratégique Gabon émergent, notamment dans son pilier Gabon vert. Cependant, tout en examinant le document et ses quatre composantes, le directeur général de l'Environnement a fait des remarques sur certains aspects du projet. « Il faudrait que ressortent les grandes



Photo : Jean Madouma
... auxquels ont pris part les membres du projet.

lignes qu'exécute le projet, surtout les aspects de communication à travers les activités de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). Le but du projet, dans son ensemble, est le renforcement des capacités des administrations. Il est donc nécessaire d'élargir la base avec toutes les administrations

ayant des volets spécifiques sur les zones humides critiques. La capitalisation de cette initiative doit être prise en compte en impliquant les instituts de recherche. Car, la recherche scientifique doit être au centre du développement », a-t-il indiqué. Le projet d'appui à la gestion durable des zones hu-

mides critiques du Gabon bénéficie du financement du Fonds mondial pour l'environnement. Il a pour finalité d'améliorer la protection de la biodiversité dans les zones humides forestières, sélectionnées sur la liste des sites Ramsar, à travers la création de connaissances et la mise en place des mesures de conservation pour une gestion durable de ces écosystèmes. Focalisé sur trois sites (Bas-Ogoué, Monts Birougou et Petit Loango-Sette-Cama), ce projet est conjointement exécuté par la direction générale de l'Environnement et de la protection de la nature et l'Agence nationale des parcs nationaux.

Communiqué

LE Ministre de la Fonction Publique et le Ministre du Budget et des Comptes Publics informent les usagers du service public que conformément à leur plan d'action relatif à l'assainissement des fichiers des agents publics (fonctionnaires, contractuels...) qui vise d'une part, l'actualisation des situations administratives et, d'autre part, la maîtrise des dépenses de personnel. Cette opération de contrôle des effectifs, effectuée par les Directions Centrales des Ressources Humaines des ministères (DCRH) nouvellement installées, a abouti à la mise sous bons de caisse, au mois de novembre 2016, des agents recensés dans des situations d'irrégularités constatées, à savoir : Agents en absence prolongée et injustifiée des services ; Agents en abandon de poste ; Agents décédés mais non radiés ; Agents inconnus des services ; Agents non affectés ;

Agents retraités et maintenus irrégulièrement en activité ; Agents en service dans les Etablissements publics/privés en violation de la réglementation. Aussi, pour une meilleure gestion de l'ensemble de ces situations, en plus de la mise sous bons de caisse, des actions suivantes ont été engagées : Mise en détachement sans solde ; Suspension de solde ; Radiation des effectifs de la Fonction Publique. Ces opérations de contrôle vont se poursuivre jusqu'à l'assainissement complet de l'ensemble du fichier des ressources humaines et de la paie. S'agissant des agents publics émargeant dans les services centraux de l'Etat, seules les rémunérations régulières et dues, c'est-à-dire justifiant du service fait, font l'objet de rétablissement par virement bancaire.

Concernant, les agents publics en poste dans les organismes et établissements publics (Agences, Sociétés d'Etat et autres) et dans les entreprises privées, dont la position de détachement n'était pas expressément établie ou était déguisée en mise à disposition, les actes de détachement leurs sont désormais délivrés. Et pour cause, ces agents sont pour la plupart en double solde effective, c'est-à-dire, qu'ils perçoivent une rémunération payée par la Direction de la Solde et le salaire et/ou des primes versés par l'établissement employeur. Pour le mois de décembre 2016, nous vous informons que 936 agents de l'Etat vont être mis sous bons de caisse pour les situations d'irrégularités relevées ci-dessus par les DCRH. Pour la gestion des situations de ces 936 agents de l'Etat, des guichets sont ouverts au Ministère de la Fonction Publique, à partir du vendredi 23 décembre 2016, dès 10 heures à

l'amphithéâtre, pour actualiser les situations administratives régulières. Par ailleurs, les agents bénéficiaires des actes de mise en détachement sont invités à se rapprocher de la DCRH du ministère dont ils relèvent dès lundi 26 décembre 2016. Pour les agents présumés avoir perçu des salaires indus, l'Administration se réserve le droit de faire application de la loi et des dispositions réglementaires prévues à cet effet, si leur culpabilité est avérée. Enfin, il est procédé au reversement au Trésor public des bons de caisse établis au profit des agents publics (fonctionnaires, contractuels...) dont la réalité du service fait ne peut être validée par l'Administration publique. **Fait à Libreville, le 23 Décembre 2016**
Le Ministre de la Fonction Publique et le Ministre du Budget et des Comptes publics.

<p>CHANGEMENTS SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 21/12/2016</p>			<p>FIXING</p>		<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSISERS</p>		
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA			
	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957				
	USD	1,0364	1USD =	632,919	1 USD	655,071		4 846,31		
	CAD	1,3896	1CAD =	472,047	1 CAD	496,509		19 968,12		
	JPY	122,4300	1JPY =	5,358	100 JPY	557,148				
	GBP	0,8398	1GBP =	781,106	1 GBP	814,839				
	CHF	1,0687	1CHF =	613,790	100 CHF	64 250,33				
	ZAR	14,5806	1ZAR =	44,988	100 ZAR	4678,24				
	MAD	10,6003	1MAD =	61,881	MAD	64,35				
	CNY	7,2104	1CNY =	90,974	1CNY	93,70				
	KES	106,1900	1KES =	6,177	1KES	6,36				

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
21 Décembre 2016: 55,70